

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Roger Owono Mba à la barre ce matin

CE procès devait d'abord se tenir le jeudi 10 juin dernier, mais à la demande de ses avocats, il avait été reporté à aujourd'hui. L'ancien ministre de l'Économie et des Finances est poursuivi pour concussion, association de malfaiteurs et complicité de détournements de fonds publics. Aussi, devrait-il être fixé sur son sort – sauf en cas de nouvelle bataille de procédures –, au même titre que nombre d'anciennes hautes personnalités dont les dossiers ont été examinés à la faveur de la première et de la deuxième session criminelle spécialisée de l'année judiciaire 2020-2021.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

ROGER Owono Mba répondra, ce matin, devant la Cour criminelle spécialisée des infractions qui lui sont reprochées. Le relief détonnant de cette audience repose en ce que le prévenu est un ancien ministre des Finances, ancien directeur de cabinet adjoint du président de la République et ancien directeur général de la Banque gabonaise de développement (BGD). Le procès de ce jour aurait pu se tenir le jeudi 10 juin dernier, mais à la demande de son conseil (Mes Boussougou Bou-Mbine et Grâce Kielely Houndy) qui voulait s'imprégner davantage de ce dossier, celui-ci avait donc été reporté à ce matin. Les incriminations qui ont valu les ennuis judiciaires à l'ancien membre du gouvernement sont multiples et variées et ont pour noms : concussion, association de malfaiteurs et complicité de détournements de fonds publics. C'est l'opération " Scorpion " décidée par le gouvernement pour faire la lumière sur la distraction supposée avoir cours dans de nombreuses administrations publiques et parapubliques, qui



Roger Owono Mba en saura davantage sur son sort judiciaire aujourd'hui.

a abouti à l'interpellation de nombreux cadres de ces entités d'État qui ont été auditionnés par le parquet de la République, et pour la plupart, placés en détention préventive à la prison centrale de Libreville.

Plusieurs membres du gouvernement en activité, confondus de malversations financières

dans leur gestion des deniers publics, ont par la même occasion été déchus de leurs fonctions et placés en attente de jugement à " Gros-Bouquet ". Il s'agit de Tony Ondo Mba, Noël Mboumba, Justin Ndoundangoye.

Dans la foulée, les directeurs généraux de plusieurs entités parapubliques ont également fait

l'objet d'interpellations puis placés, après auditions au parquet de la République, en détention préventive.

Dans le cas précis de l'ex-ministre Roger Owono Mba, c'est le 13 décembre 2019 qu'il avait été placé sous mandat de dépôt. Mais il a, par la suite, recouvré la liberté après plus d'un an d'in-

carcération à la prison centrale de Libreville. L'état de santé de l'ancien membre du gouvernement se serait dégradé en milieu carcéral, obligeant ainsi les autorités judiciaires à le placer en résidence surveillée plutôt qu'en détention préventive.

Au nombre des personnes placées en détention préventive dans le cadre de l'opération " Scorpion ", l'on note que l'une des premières comparutions a consacré, en ouverture de la première session criminelle spécialisée de l'année 2020-2021, la condamnation de l'ancien directeur général de la Société équatoriale des mines (SEM), Ismaël Ondias Souna, à dix ans d'emprisonnement avec sursis. Dans le même registre, était attendue la comparution, le 28 juin dernier, de l'ancien directeur général de la Cnamgs (Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale), Renaud Allogho Akoué, lui aussi poursuivi pour les délits de " détournements de fonds publics, concussion, faux et usage de faux et blanchiment des capitaux. " Lequel devra encore attendre pour être fixé sur son sort, d'autant que son affaire a été renvoyée à la 4e session criminelle spécialisée.

Au titre de la première session criminelle spécialisée, la comparution de l'ancien directeur de l'Asecna, Pascal Oyougou, n'avait pas manqué d'intérêt. Au regard de ce qu'il était poursuivi par la juridiction pour " complot contre l'autorité de l'État, instigation aux actes et manœuvres de nature à provoquer des troubles ou manifestations contre l'autorité de l'État, participation à l'organisation d'une réunion publique non autorisée et attroupement non armé sur la voie publique ayant troublé la tranquillité publique ". Il été condamné à 5 ans de prison dont 2 avec sursis.

Contrepoint

Et à quand pour les autres ?

ENA
Libreville/Gabon

AVEC, au menu, quelques fortes têtes (Ismaël Ondias Souna, Pascal Oyougou, Renaud Allogho Akoué, Christian Patrichi Tanasa Mbadinda et Roger Owono Mba qui comparait ce matin), la première session criminelle spécialisée qui a terminé ses travaux mer-

credi, n'a pas manqué de relief. Bien au contraire... Ces personnalités aux prises avec la justice ont donné de l'allant à ces assises. Même si leurs issues judiciaires n'ont pas connu la même charge, évidemment la variation des circonstances et des conditions pesant souvent (et toujours) sur le rendu final, l'attente était forte.

Il reste que l'on se demande à quel moment comparaitront

les autres personnalités, qui ont en partage avec ces derniers, d'avoir été confondus au même moment, placés en détention préventive, souvent avec les mêmes chefs d'accusation de détournements de fonds publics, complicité de détournement de fonds publics, blanchiment d'argent, concussion... et d'avoir été déchus de leurs responsabilités à la même période.

Il s'agit, entre autres, de Tony Ondo Mba, Justin Ndoundangoye et Brice Lacruche Alihanga (anciens membres du gouvernement) et Ike Ngouoni, ancien porte-parole de la présidence de la République, tous emportés dans le cadre de l' " Opération Scorpion ". Il est vrai que l'agenda judiciaire épouse des contours et comporte des aménagements particuliers.